



CONSEIL GENERAL DE VILLARS-SAINTE-CROIX

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL DE VILLARS-SAINTE-CROIX DU JEUDI 26 JUIN 2025

Présidence : Mme Marielle Bartolucci

Celle-ci ouvre la séance à 19h30 : elle remercie les personnes présentes pour leur participation à cette séance du Conseil général, leur demande de bien vouloir éteindre leur téléphone portable et invite les personnes qui ne sont pas membres du Conseil général et la presse à prendre place au fond de la salle. Elle rappelle que les séances sont enregistrées pour les bons soins de la rédaction du procès-verbal, enregistrement qui n'est pas archivé mais effacé après l'approbation du procès-verbal. Elle présente la secrétaire remplaçante, membre de l'Association des Secrétaires de Conseils Communaux et Généraux Vaudois qui remplace Mme Cochard ce soir.

1. APPEL

Sur 57 membres, 38 sont présents, 13 sont excusés, 1 arrivée tardive et 6 sont absents. Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut valablement délibérer.

2. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE

M. Georges Cherix – Syndic, informe qu'en raison de l'ordre du jour relativement important, la liste des travaux réalisés par l'Administration ainsi que la présentation faite à la Commission de gestion et des finances au sujet du postulat déposé, sont reportés à une séance ultérieure. Il invite l'Assemblée à se joindre au verre traditionnel offert par la Commune à la fin de la séance.

Mme Nicole Cattano – Municipale

Jeunesse : un camp de jour, pour les jeunes de 5 à 12 ans aura lieu du 20 au 24 octobre à Villars-Sainte-Croix, les inscriptions sont réservées aux enfants de la Commune et de Bussigny jusqu'à la rentrée scolaire, puis ouvertes à tous ensuite.

ARASOL (Association Régionale pour l'Action Sociale dans l'Ouest Lausannois) : vendredi dernier, lors d'une séance avec Mme Rebecca Ruiz, des changements importants ont été annoncés concernant les régions d'action sociale qui passeront de 10 à 7 dans le canton pour être identiques à celles de l'AVASAD (Association Vaudoise d'Aide et de Soins A Domicile). L'Ouest lausannois restera inchangé. Les salaires et les postes sont garantis. L'ARASOL va passer du statut d'Association à un contrat de droit public, ainsi le Conseil intercommunal sera dissout.

Plan canicule : il sera déployé dès demain et concerne les personnes de 80 ans et plus : un seul inscrit à ce jour pour les visites.

M. Nicola Cassetta – Municipal

Déchets : le ramassage des déchets verts n'a pas eu lieu chez certaines personnes car il y avait de la terre avec. Un rappel a été publié dans le Cancoir'infos.

Chantier de l'eau : celui de la conduite secondaire d'eau potable est terminé, les tests ont été effectués avec succès et elle est en service. Pour l'entrée du village, les délais et budget sont respectés malgré quelques surprises (changement de tuyaux délabrés).

M. Frédéric Strittmatter – Municipal

Protection civile vaudoise : changement de direction : M. Louis-Henri Delarageaz, précédemment chef de la Protection civile vaudoise, a été nommé chef du Service de la sécurité civile et militaire (SSCM) de l'Etat de Vaud. En conséquence, M. François Fleuti a été désigné pour le remplacer, avec une prise de fonction prévue le 1er octobre.

Circulation : elle est chargée en ce moment, les routes se rétrécissent de plus en plus, la population est remerciée pour le bon respect des panneaux et des sens de circulation provisoires.

M. Vincenzo Camuglia – Municipal :

Travaux : la maison de Commune est partiellement démolie. Le gros œuvre du sous-sol de la laiterie est terminé tout comme le rez pratiquement, la dalle sera coulée à l'étage demain, les travaux avancent bien.

3. INFORMATIONS DES DELEGUES DES CONSEILS INTERCOMMUNAUX DANS LES ASSOCIATIONS/ORGANISMES INTERCOMMUNAUX

Pour l'ARASOL, Mme Jacqueline Pernet lit le rapport annexé.

Pour la POLOuest (Police de l'Ouest Lausannois), Mme Illuminata Perna ~~lit le rapport annexé.~~ donne *les informations suivantes : Le Conseil intercommunal pour la sécurité, PolOuest, s'est réuni le mercredi 21 mai à 20h00 à Prilly. La Cogefi a traité les préavis 2/2025 rapport de gestion et 3/2025 comptes 2024. Les 2 préavis ont été acceptés à l'unanimité lors de cette soirée.*

Pour l'ORPC (Organisation Régionale de Protection Civile), M. Pierre David lit le rapport annexé.

M. Christian Baur demande à ce que les tarifs soient inclus dans les rapports, Mme Perna en prend note.

4. COMMUNICATIONS DE LA PRÉSIDENTE

Il est rappelé aux Conseillers de s'annoncer le plus rapidement possible lors des convocations pour travailler en Commission afin que la secrétaire puisse contacter d'autres personnes en cas d'absence.

M. B. Triponez demande à être averti plus d'une semaine à l'avance, Mme la Présidente confirme que tout ce qui est possible est fait.

5. ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

6. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 20 MARS 2025

La parole n'est pas demandée.

Le procès-verbal est accepté à la majorité, 0 voix contre, 3 abstentions.

7. ASSERMENTATIONS

M. Daniel Perrudet prête serment devant l'Assemblée après la lecture de l'article 9 de la loi sur les Communes par la Présidente et est applaudi. L'effectif du Conseil passe à 58.

8. PREAVIS MUNICIPAL N° 7/2025 CONCERNANT LES COMPTES ET LE RAPPORT DE GESTION POUR 2024.

1. Présentation des comptes 2024 de l'Entente intercommunale des eaux EIEVMV en application à l'article 22 du règlement sur la comptabilité des communes (RCC).

Mme la Présidente passe la parole à la Municipalité. M. Georges Cherix – Syndic, demande la lecture du rapport.

M. Michel Artar, rapporteur de la Commission de gestion et des finances, lit le rapport de l'entente, qui propose à l'unanimité à l'Assemblée d'accepter la gestion et les comptes 2024.

La discussion est ouverte.

Mme Yvette Jenny demande pourquoi de l'eau est achetée alors qu'elle pensait la Commune autonome.

M. Nicolas Cassetta – Municipal, répond que l'achat de l'eau de Lausanne correspond aux 3 litres par minute qui doivent obligatoirement passer dans les conduites, en dehors de cela la Commune est entièrement autonome.

Mme Margarete Poget demande quels sont les paramètres qui influencent la qualification de satisfaisant ou excellent.

M. Nicolas Cassetta – Municipal, explique que les normes ont beaucoup changé il y a 2 ans. Comme l'eau n'est ni filtrée ni traitée chimiquement, sa qualité fluctue naturellement tout en restant toujours dans ces normes.

M. Nicolas Cassetta – Municipal répond à M. Silvio Lo Niglio que le calcul de l'eau est fait par rapport au nombre de litres vendus, moins il en est vendu plus c'est cher.

Mme Nadia Barbey relate que le technicien qui a fait le contrôle de son adoucisseur d'eau la veille lui a signalé que l'eau était devenue beaucoup plus calcaire que l'année dernière et demande si cela pourrait être dû aux travaux dans le village et/ou à la pompe qui fonctionnerait moins bien qu'avant.

M. Nicolas Cassetta – Municipal répond que la seule fonction de la pompe est de tirer l'eau, la qualité de l'eau est simplement devenue plus dure, les travaux ne sont pas non plus en cause.

La parole n'est plus demandée et la discussion close.

Vote :

Les comptes 2024 de l'EIEVMV sont acceptés à l'unanimité.

2. Présentation des comptes 2024 du SDIS, Service de défense contre l'incendie et de secours Sorge.

La parole n'est pas demandée.

Vote :

Les comptes 2024 du SDIS Sorge sont acceptés à l'unanimité.

3. Présentation des comptes communaux 2024 – Rapport de gestion 2024.

Mme la Présidente passe la parole à la Municipalité. M. Georges Cherix – Syndic, demande la lecture du rapport.

M. Michel Artar, rapporteur de la Commission de gestion et des finances, lit le rapport de cette dernière, qui propose à l'unanimité à l'Assemblée d'accepter les conclusions initiales du préavis.

La discussion est ouverte

Mme Sylvie Faessler – Boursière, répond à M. Pierre David que le MCH2 est le nouveau logiciel comptable du Canton et avoir utilisé le même format que l'an passé pour les documents transmis pour cette séance.

La parole n'est plus demandée et la discussion close.

Vote :

- d'adopter les comptes communaux pour l'année 2024, avec un excédent de revenus de CHF 10'804.36.-, tels que présentés,
- d'adopter le bilan au 31 décembre 2024 tel que présenté,
- de donner décharge à la Municipalité et à la Bourse Communale de sa gestion pour l'année 2024.

Le préavis municipal N° 7/2025 est accepté à l'unanimité.

M. Georges Cherix – Syndic, remercie les membres du Conseil général pour la confiance accordée. Il remercie également la boursière, Mme Sylvie Faessler et la libère de la séance.

9. PREAVIS MUNICIPAL N° 3/2025 RELATIF A UNE DEMANDE DE CREDIT D'ETUDE DE CHF 630'000.- POUR L'ETUDE RELATIVE A L'AGRANDISSEMENT DU COLLEGE – CREATION DE CLASSES SUPPLEMENTAIRES ET DES LOCAUX ANNEXES.

Mme la Présidente passe la parole à la Municipalité. M. Georges Cherix – Syndic, demande la lecture du rapport.

M. Michel Artar, rapporteur de la Commission de gestion et des finances, lit le rapport de cette dernière, qui propose à l'unanimité à l'Assemblée d'accepter les conclusions initiales du préavis.

La discussion est ouverte.

M. Georges Cherix – Syndic, précise, en réponse à une question de Mme Yvette Jenny, que la Municipalité déménagera au printemps 2026 dans l'ancienne maison de Commune, afin de libérer les locaux actuels pour le projet du préavis. Il informe également Mme Margarete Pojet que le montant couvre l'étude pour transformer l'étage du bâtiment actuel et l'extension nécessaire pour ajouter deux salles de classe. Ce montant représente le maximum possible et pourrait être inférieur au final. En

réponse à une question de M. Pierre David, il estime le coût du projet final à environ CHF 3'800'000.-. Un nouveau préavis sera émis une fois l'étude terminée, avant le lancement des travaux prévus pour 2027-2028.

Mme Antonina Monnier demande si la salle de gym est incluse dans ce projet, ce à quoi il est répondu que non. M. André Favez trouve le montant élevé pour cette étude et apprend de la Municipalité que le bureau BAMO (Bureau d'Assistance au Maître de l'Ouvrage), spécialiste des écoles, est chargé de concevoir l'étage. La Commune de Bussigny a collaboré avec ce professionnel pour leurs derniers collèges.

En réponse à Mme Vreni Boss, Mme Nicole Cattano – Municipale, explique que l'étage ne peut pas accueillir deux salles de classe pour des raisons de conformité. La DGEO (Direction Générale de l'Enseignement Obligatoire du Canton de Vaud) a confirmé qu'aucune dérogation ne serait possible en raison du manque de hauteur et de surface vitrée de l'espace. De plus, il manquerait de toute façon des classes. Elle justifie la décision de prévoir l'UAPE (Unité d'Accueil Pour Écoliers) à l'étage en raison du nombre croissant d'enfants de la Commune accueillis sur Rente, nécessitant des transferts (+35% à la rentrée 2024). M. Nicolas Cassetta – Municipal, rajoute que l'étude CECB+ (Certificat Énergétique Cantonal des Bâtiments) a qualifié l'enveloppe thermique du bâtiment de bonne, sauf pour le vitrage, qui doit être remplacé. Les places de parking prévues sont obligatoires pour les enseignants, mais ce point sera négocié plus tard dans le projet.

M. Pascal Muller précise que la faisabilité n'inclut pas l'urbanisme, qui fera l'objet d'une étude ultérieure. Il encourage à ne pas augmenter les places de parking actuellement près du bâtiment, mais à les déplacer derrière l'église afin d'accroître la sécurité des écoliers. Mme Nicole Cattano – Municipale, informe Mme Nadia Barbey que l'extension de la cour de récréation y compris sa partie couverte, telle que prévu actuellement, respecte les normes en vigueur.

M. Raphaello Dolci demande sur quelle base le choix final sera fait. M. Georges Cherix – Syndic, confirme que cette étude proposera plusieurs variantes, permettant à la Municipalité de choisir la meilleure solution. Mme Nicole Cattano – Municipale, ajoute que le préavis présente déjà une variante retenue suite à la pré-étude avec le BAMO, et que l'étude permettra d'affiner et peut-être mettre en lumière une variante différente. Dans la version actuelle, la limite de construction n'est pas atteinte, et l'étude donnera plus de précisions. La norme de 78m² par classe est mentionnée. La place de jeux de la petite enfance sera simplement déplacée. Mme Vreni Boss suggère qu'une Commission ad hoc aurait dû être créée dès le préavis pour l'étude, et M. André Favez est d'accord au vu du gain de temps qu'une telle pratique aurait pu apporter dans le projet du cimetière. Si le projet est finalement refusé, les élèves seront déplacés dans d'autres groupes scolaires, et les containers partiront en 2027. M. Georges Cherix – Syndic précise à M. Silvio Lo Niglio que l'étude va jusqu'à la présentation d'un projet, que les appels d'offre se feront dans la suite ; l'enveloppe budgétaire risque d'être inférieure aux prévisions selon l'intervention de Mme Nicole Cattano – Municipale, car une construction traditionnelle est prévue pour l'instant au lieu de faire appel à une entreprise générale. Une séance d'information à la population sera organisée par la Municipalité quand l'étude sera terminée.

La parole n'est plus demandée et la discussion close.

Vote :

- d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 630'000.- pour l'étude relative à l'agrandissement du collège, création de classes supplémentaires et des locaux annexes,
- de financer ce montant par un emprunt auprès d'un établissement financier et fractionné selon les besoins du moment,
- de prévoir un amortissement budgétaire de CHF 630'000.- par le compte 350.331,
- de porter au budget de fonctionnement, dès la fin des travaux, l'adaptation des charges usuelles d'exploitation.

Le préavis municipal N° 3/2025, est accepté à la majorité, 33 voix pour, 1 voix contre, 3 abstentions.

10. PREAVIS MUNICIPAL N° 4/2025 RELATIF AU REGLEMENT DES SEPULTURES ET DU CIMETIERE DE LA COMMUNE DE VILLARS-SAINTE-CROIX

Mme la Présidente passe la parole à la Municipalité. M. Georges Cherix – Syndic, demande la lecture du rapport.

M. Axel Mailler, rapporteur de la Commission ad hoc, lit le rapport de cette dernière, qui propose à l'unanimité à l'Assemblée d'accepter les conclusions initiales du préavis.

La discussion est ouverte.

M. Christian Baur demande qui assumerait les dégradations non couvertes par la Municipalité, Mme Nicole Cattano – Municipale lui répond qu'en cas de dégâts naturels ce serait vraisemblablement l'ECA (Etablissement Cantonal d'Assurance contre l'incendie et les éléments naturels) et en cas de dégradation par des tiers, ce serait aux assurances privées de rentrer en matière. Il est demandé par le Conseiller de corriger l'erreur en page 10 qui mentionne le règlement accepté par le Conseil général au nom de la Municipalité, Mme La Présidente en prend bonne note.

La parole n'est plus demandée et la discussion close.

Vote :

- d'adopter le nouveau règlement des sépultures et du cimetière de Villars-Sainte-Croix tel que présenté,
- d'adopter les nouveaux tarifs des sépultures et du cimetière,
- de fixer l'entrée en vigueur de ce règlement dès son approbation par la Cheffe du Département de la santé et de l'action sociale du canton de Vaud.

Le préavis municipal N° 4/2025, est accepté à l'unanimité.

11. PREAVIS MUNICIPAL N° 5/2025 RELATIF A UNE DEMANDE DE CREDIT DE CHF 180'000.- POUR LES TRAVAUX D'AMENAGEMENTS AU CIMETIERE DE VILLARS-SAINTE-CROIX

Mme la Présidente passe la parole à la Municipalité. M. Georges Cherix – Syndic, demande la lecture des rapports des Commissions pendant la circulation des quelques photos du projet dans la salle.

M. Igor Kortchnoï, rapporteur de la Commission ad hoc, lit le rapport de cette dernière, qui propose à l'unanimité à l'Assemblée d'accepter les conclusions initiales du préavis.

M. Michel Artar, rapporteur de la Commission de gestion et des finances, lit le rapport de cette dernière, qui propose à l'unanimité à l'Assemblée d'accepter les conclusions initiales du préavis.

La discussion est ouverte.

M. André Favez relève que les photos présentées ne montrent qu'une seule orientation, ce qui ne permet pas de se faire une idée globale du projet, il aurait aimé voir la haie et demande ce qui est prévu côté chapelle ainsi qu'à l'ouest. M. Vincenzo Camuglia – Municipal a choisi ces photos pour montrer l'aménagement des tombes en ligne aux Commissions. Un muret est prévu en dégradé côté église, pour rattraper la pente du terrain, la même chose sera faite côté ouest avec des dimensions différentes.

Mme Yvette Jenny s'interroge sur la barrière installée sur le vieux mur existant, il lui est répondu qu'il s'agit de mise en conformité et de sécurité selon les normes en vigueur, afin d'éviter que la Commune soit responsable si quelqu'un se blessait sur ce mur.

La parole n'est plus demandée et la discussion close.

Vote :

- d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 180'000.- pour des travaux d'aménagement au cimetière de Villars-Sainte-Croix,
- de financer ces montants par la trésorerie courante,
- de prévoir un amortissement budgétaire de CHF 18'000.- par le compte n° 440.331,
- de porter au budget de fonctionnement, dès la fin des travaux, l'adaptation des charges usuelles d'exploitation.

Le préavis municipal N° 5/2025, est accepté à la majorité, 33 voix pour, 0 voix contre, 4 abstentions.

12. PREAVIS MUNICIPAL N° 6/2025 RELATIF A UNE DEMANDE DE CREDIT DE 43'000.- POUR L'INSTALLATION D'UN COLUMBARIUM

Mme la Présidente passe la parole à la Municipalité. M. Georges Cherix – Syndic, demande la lecture des rapports des Commissions.

M. Igor Kortchnoï, rapporteur de la Commission ad hoc, lit le rapport de cette dernière, qui propose à l'unanimité à l'Assemblée d'accepter les conclusions initiales du préavis.

M. Michel Artar, rapporteur de la Commission de gestion et des finances, lit le rapport de cette dernière, qui propose à l'unanimité à l'Assemblée d'accepter les conclusions initiales du préavis.

La discussion est ouverte.

Mme Jacqueline Pernet regrette de ne pas avoir reçu une figuration du columbarium sur le terrain. M. Vincenzo Camuglia – Municipal a choisi de ne pas faire réaliser le photomontage devisé à CHF 6'000.-, sans compter le plan mis à jour par un architecte requis pour ce faire, et explique comment est prévue l'implantation du columbarium. Il confirme à M. André Favez que le départ sera sur l'angle et qu'il y aura 3 étages en dégradé dans les 2 directions, la hauteur sera d'environ 1m50. M. Camuglia est remercié pour l'évolution positive constatée depuis le début du projet.

La parole n'est plus demandée et la discussion close.

Vote :

- d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 43'000.- pour l'installation d'un columbarium,
- de financer ces montants par la trésorerie courante,
- de prévoir un amortissement budgétaire de CHF 4'300.- par le compte n° 440.331,
- de porter au budget de fonctionnement, dès la fin des travaux, l'adaptation des charges usuelles d'exploitation.

Le préavis municipal N° 6/2025, est accepté à l'unanimité.

13. NOMINATION DE DEUX MEMBRES A LA COMMISSION DE GESTION ET DES FINANCES.

Mme la Présidente remercie M. Pascal Muller, Président sortant, pour son travail et lance l'appel à candidature.

M. Michel Artar propose la candidature de M. Pascal Muller, Président sortant, ce dernier ayant des connaissances sur les bâtiments ce qui seront un point fort pour les prochains préavis annoncés. Mme la Présidente confirme que c'est possible selon le règlement et demande si M. Muller officiera en tant que membre ou membre suppléant.

M. Pascal Muller est élu membre par acclamation.

Mme la Présidente demande à M. Muller de présenter la charge de travail et les responsabilités d'un membre de cette Commission et invite les candidats à s'annoncer.

M. Constantin Emmanouil est élu membre suppléant par acclamation.

14. NOMINATION DU BUREAU (PRESIDENT, VICE-PRESIDENT, DEUX SCRUTATEURS ET DEUX SCRUTATEURS SUPPLÉANTS).

Mme la Présidente annonce qu'il y a plusieurs membres du Bureau qui sont absents ce soir. Si personne n'est intéressé à reprendre la fonction annoncée, elle demande aux membres présents s'ils seraient d'accord d'élire 1 membre du Bureau consentant malgré son absence. La majorité de l'Assemblée accepte moins 1 abstention.

Sont élus/réélus par acclamation :

Mme Marielle Bartolucci, Présidente

Mme Illuminata Perna, vice-Présidente

Mme Antonina Monnier, scrutatrice

Mme Paola Cassetta, scrutatrice

Mme Vreni Boss, scrutatrice suppléante

Mme Françoise Cuerel, scrutatrice suppléante

15. NOMINATION D'UN MEMBRE A L'ARASOL.

Mme la Présidente invite les candidats à s'annoncer. Mme Nicole Cattano – Municipale, revient sur sa communication en début de séance pour préciser que le membre élu ce soir risque de ne pas siéger

longtemps, 1 an ou 2, qu'il s'agit de 2 séances par année, et que Mme Pernet fait partie de la Commission de gestion. Mme Jacqueline Pernet prend la parole pour présenter son expérience.

Mme Vreni Boss est élue par acclamation.

16. RAPPORT DE LA PRESIDENTE SUR L'ETAT DES ARCHIVES DU CONSEIL.

Conformément à l'article 18 du règlement du Conseil général de Villars-Sainte-Croix, le Bureau du Conseil, par l'intermédiaire de sa Présidente, Mme Marielle Bartolucci, a procédé au contrôle de l'état des archives du Conseil. Elle s'est entretenue avec Mme Anita Cochard, secrétaire du Conseil et elle a constaté que tous les documents du Conseil Général de la Commune sont très bien classés. Mme la Présidente remercie Mme Anita Cochard pour son travail.

17. POSTULATS/MOTIONS.

La parole n'est pas demandée.

18. DIVERS

M. Claudio Perna s'interroge sur le devenir des concessions de 30 ans non renouvelables au cimetière et sur la possibilité de conserver une trace du défunt. La Municipalité indique qu'il n'est pas possible d'incinérer un défunt déjà enterré, mais des vérifications seront faites. M. Vincenzo Camuglia - Municipal, explique que, à la fin des concessions, les restes du défunt sont enterrés plus profondément. M. Eric Jan précise que le règlement de Morges prévoit un tarif pour les exhumations, ce qui rend cette opération possible même sans requête policière selon lui.

Mme Nadia Barbey souligne que les périodes de mai-juin et de novembre-décembre sont très lourdes pour de nombreuses personnes et demande s'il serait possible de retarder un peu les préavis afin de ne pas surcharger à l'avenir la séance du Conseil de juin qui est déjà passablement chargée. Mme la Présidente confirme que c'est ce qui a déjà été proposé à la Municipalité. M. Georges Cherix - Syndic, explique qu'ils tentent de répartir les préavis tout au long de l'année pour ne pas dépasser deux ou trois préavis par séance. Cependant, en raison d'impératifs, cela n'a pas été possible cette fois-ci. Il prend note de la demande, toutefois les préavis sur le cimetière, bien que séparés, auraient pu être envisagés comme un seul et même préavis. Mme la Présidente propose d'ajouter une séance supplémentaire dans l'année, quitte à l'annuler si elle s'avère inutile. M. Pascal Muller demande à recevoir un agenda des préavis afin que les Commissions puissent s'organiser. M. Georges Cherix - Syndic répond que c'est possible sur une période de 3 à 6 mois mais pas au-delà, Mme la Présidente confirme qu'un planning est en cours d'élaboration et sera partagé une fois prêt.

M. Georges Cherix - Syndic, remercie l'Assemblée pour cette séance constructive, invite les personnes présentes à rejoindre l'apéritif prévu et souhaite de bonnes vacances à toutes et tous.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente clôture la séance à 21h50.

La Présidente



Marielle Bartolucci

La Secrétaire remplaçante



Fanny Gantin

